

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

L'an deux mille seize, et le 25 janvier à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : le 18/01/2016,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN, Mme Cécile EVANO, M. Stéphane AUGU, M. Guy SVELON, Mme Danielle ROUSSEAU, M. Pascal PLANCHANT, M. Laurent BOSSÉ, M. Philippe VERNIER, M. Jérôme ROBUCHON, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, Mme Cécile DESCHAMPS.

Absente excusée : Mme Isabelle JAVAUX (procuration à M. Olivier BOUISSOU).

Absent : néant

Un scrutin a eu lieu, Madame Cécile EVANO a été élue secrétaire à 14 voix pour et 1 voix contre

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2015, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurants à l'ordre du jour de la convocation :

2016.1.1 / DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi pour plusieurs déclarations d'aliénation pour des biens situés :

- au 9 rue Sainte Anne pour les parcelles cadastrées AV 266, 267, 341, 396 et 422 d'une superficie totale de 3 525 m² pour une valeur de 84 000 €,
- au 11 rue du Pré Guibert pour les parcelles cadastrées AX 303 et 305 d'une superficie totale de 909 m² pour une valeur de 175 000 €,
- au 7 rue de la Fontaine pour la parcelle cadastrée ZB 359 d'une superficie totale de 870 m² pour une valeur de 173 000 €,
- au 3 route des Aunays pour la parcelle cadastrée ZB 220 d'une superficie totale de 3 351 m² pour une valeur de 126 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour ces biens, et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision aux Notaires chargés de ces dossiers.

2016.1.2 / TITULARISATION D'UN AGENT TECHNIQUE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que l'agent Monsieur Ludovic DUPORT a donné satisfaction au cours de son stage sur le poste d'agent technique

territorial de 2^{ème} classe et qu'il a réalisé sa formation d'intégration obligatoire, décide :

- de titulariser cet agent à compter du 16 mars 2016 sur le poste qu'il occupe actuellement,
- de donner pouvoir à M. le Maire de signer les actes correspondants.

2016.1.3 / EXTENSION DE LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux d'extension de la mairie et précise qu'il a déposé une nouvelle demande de subvention pour ce projet auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR). Afin de compléter cette demande le Conseil Municipal doit approuver le plan de financement actualisé ci-dessous et accepter d'étendre la réalisation de ce projet sur deux exercices, soit 2015 et 2016.

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	9 000.00 €	FDSR enveloppe socle	14 981.00 €
Appel d'offre	1 200.00 €	DETR	34 706.00 €
Travaux	99 713.00 €	Réserve parlementaire	3 400.00 €
Coordination SPS	1 980.00 €	CDDS (déjà perçu)	17 127.04 €
Contrôle technique	4 630.00 €	Autofinancement	46 308.96 €
TOTAL	116 523.00 €	TOTAL	116 523.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement indiqué ci-dessus,
- d'accepter d'étendre la réalisation de ce projet sur deux exercices, soit 2015 et 2016.

2016.1.4 / CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- que le centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide que :

Article 1^{er} :

La collectivité charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2017 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision

Article 2 :

La collectivité précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :

- personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. : décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.
- Personnel affilié à l'IRCANTEC (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires) : accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1^{er} janvier 2017
- Régime du contrat : capitalisation

Article 3 :

La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance

2016.1.5 / ORGANISATION DU CONCERT DE LA SAINT PATRICK

Dans le cadre de la programmation culturelle de l'année 2016, Monsieur le Maire présente les devis reçus pour l'organisation du concert de la Saint Patrick le 19 mars prochain dans la salle des fêtes :

- le groupe « Ghillie's » pour une prestation d'un montant de 1 100 € T.T.C.,
- Bibopsono pour la sonorisation de la soirée d'un montant de 1 110 € T.T.C.

M. le Maire précise que dans le cadre du PACT de la Région Centre, la commune percevra une subvention égale à la moitié de la prestation du groupe ainsi qu'une partie du montant de la prestation technique.

Il convient de fixer un tarif d'entrée pour ce concert, ainsi qu'un tarif entrée avec apéritif dinatoire qui sera préparé par l'Association des Parents d'Élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les deux devis proposés d'un montant de 2 210 € T.T.C. pour l'organisation d'un concert de la Saint Patrick dans la salle des fêtes communale le 19 mars prochain,
- de fixer pour cette soirée un tarif d'entrée pour le concert de 10 € (gratuit jusqu'à 12 ans) et de 18 € pour l'entrée avec apéritif dinatoire,
- d'encaisser les recettes de cette soirée par l'intermédiaire de la régie de recettes des produits divers,
- de reverser sous forme de subvention à l'Association des parents d'élèves le montant correspondant à l'apéritif dinatoire.
- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette organisation.

2016.1.6 / INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'OUVERTURE A DISTANCE POUR LE PORTAIL DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande des institutrices de l'école Yves Elléouët d'installer sur le portail de l'école situé du côté de la Place Calder un système d'ouverture à distance.

Monsieur le Maire informe qu'il a obtenu des devis pour cette installation :

- l'entreprise A.T.S. propose l'installation d'un système de gâche électrique avec un interphone au tarif de 2 598,00 € H.T.,
- l'entreprise HOORMAN propose la fourniture d'une gâche, de serrures et d'un interphone au tarif de 525,60 € HT. qui devront être installés par le service technique.

Monsieur le Maire précise que les agents du service technique sont capables de procéder à l'installation de ce matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis du matériel de l'entreprise HOORMAN pour un montant de 525,60 € H.T. et laisse le soin à l'équipe du service technique de se charger de cette installation.

2016.1.7 / TRAVAUX DE LA MAISON DAVIDSON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des travaux de rafraîchissement opérés par l'équipe technique qui vont débiter dans la salle prêtée au Relais des Assistantes Maternelles (R.A.M.) dans la Maison Davidson. Sont apparus, pendant la préparation de ces travaux, quelques dysfonctionnements électriques mineurs qu'il serait utile de réparer. Monsieur le Maire précise que ces modifications peuvent être réalisées par l'équipe technique pendant cette période de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater Monsieur Daniel MARTIN, Adjoint au Maire en charge des bâtiments communaux, de faire procéder à ces travaux et pour cela d'acquiescer le matériel nécessaire.

2016.1.8 / TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAIRIE : DIAGNOSTICS DES BATIMENTS

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier à l'entreprise Pascal Nebout LD2i la réalisation des diagnostics plomb et amiante du bâtiment de la mairie nécessaires aux travaux d'extension pour un montant de 334 € T.T.C.

2016.1.9 / MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION DE LA PLACE ROBERT MARTIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 19 octobre 2015 instaurant à titre d'essai la modification du sens de circulation de la Place Robert MARTIN desservant entre autre l'école Yves Elléouët et la bibliothèque. L'objectif étant de sécuriser l'accès au parking de l'école. Par délibération du 14 décembre 2015, cette mesure a été reconduite jusqu'à fin janvier 2016 afin d'interroger les parents. Monsieur le Maire informe que 15 familles ont répondu, dont 5 étaient contre cette modification invoquant quasi-systématiquement le problème de visibilité à la sortie, dû aux véhicules stationnés sur le trottoir de la rue principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer définitivement la modification du sens de la circulation de la Place Robert MARTIN avec une entrée du côté de la garderie périscolaire (entre le 21 et 23 rue principale) et une sortie du côté de la bibliothèque (entre le 15 et 17 rue principale). Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de circulation correspondant.

2016.1.10 / ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'association Les Pêcheurs de Maurux une subvention de 400€.

2016.1.11 / ADHÉSION AU CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (C.P.I.E.) TOURAINE VAL DE LOIRE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) Touraine Val de Loire qui travaille à la préservation du patrimoine et de l'environnement ainsi qu'à la sensibilisation de la population sur le pays du chinonais, moyennant une cotisation annuelle de 30€. Par l'intermédiaire du PNR, l'école de Saché a déjà bénéficié d'intervention du C.P.I.E., et pourrait de nouveau profiter de leur intervention dans le cadre des projets pédagogiques.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h15, et indique que la prochaine réunion aura lieu le lundi 22 février 2016 à 20h30.

Noms	Signature
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	
M. MARTIN Daniel	
Mme EVANO Cécile	
M. AUGU Stéphane	
M. SVELON Guy	
Mme ROUSSEAU Danielle	
Mme JAVAUX Isabelle	Absente excusée

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 25 janvier 2016

M. PLANCHANT Pascal	
M. BOSSÉ Laurent	
M. VERNIER Philippe	
M. ROBUCHON Jérôme	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
Mme DESCHAMPS Cécile	